

PROCES VERBAL

Séance du Comité Syndical

28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 19 heures 30, le Comité du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres),
M. Gilles CARBONNET (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux)
M. Jean-Marc CHANUSSOT (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux)
représenté par DA COSTA,
M. Philippe CHARPENTIER (Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine),
M. Joël CHAUVIN (Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie),
M. Thomas CHAZAL (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine),
M. Romain COLAS (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie)
M. Marc CUYPERS (Communauté de Communes du Val Briard),
M. Charles DARMON (Varennes-Jarcy, Orée de la Brie),
M. Jean-Claude DEBACKER (Communauté de Communes Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris),
M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
M. Patrick DURAND (Grandpuits - Bailly-Carrois),
Mme Jocelyne FALCONNIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Christian FERRIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Bruno GALLIER (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Christian GHIS (Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart),
M. Max GRANDISSON (Communauté de Communes du Val Briard),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie),
M. Joël GRUERE (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
M. Malik HASSOUNA ((Grand Orly Seine Bièvre),

Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre),
 M. Claude MACLE (Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire),
 M. Michel PAPIN (Lésigny) représenté par Christian TIENNOT (suppléant)
 M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers),
 M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-Le-Repos),
 M. Luc SAUVIGNON (CC l'Orée de la Brie, Brie-Comte-Robert),
 Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre),
 M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),
 M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris),
 M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole Grand Paris)
 M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (Gretz-Armainvilliers),
 M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (SMAB),
 M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (SICTEU),
 M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan),
 M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (Communauté de Communes Portes Briardes entre villes et forêts),
 M. VÉDIE Arnaud (Métropole Grand Paris) représenté par Nicolas DUCELLIER (Suppléant)
 M. WOFSY Jonathan (Chevry-Cossigny)

Ont donné procuration

M. Didier GONZALES	à	M. Romain COLAS
Mme Caroline NGUYEN	à	Mme Cécile SPANO

Etaient absents et excusés

M. Damien ALLOUCH (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
 M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie), M. Thierry BATTESTI (CA Val d'Yerres Val de Seine),
 M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris),
 M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération), M. Guy BRANET (SMAEP de la Brie Boisée),
 M. Alexandre CARON (Fontenay-Trésigny), M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux),
 M. Michaël DAMIATI (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
 M. Charles DARMON (Communauté d'Agglomération l'Orée de la Brie),
 M. Jean-Claude DELAUAUX (Rozay-en-Brie), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris),
 M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubateau),
 Mme Sylvie DONCARLI (Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine),
 Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux), M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie),
 M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
 M. Philippe FASSELER (Communauté de Communes du Provinois), M. Laurent GADET (Quiers),
 M. Laurent GAUTIER (CC les Portes Briardes entre Villes et Forêt), M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre),
 M. Christophe MARTINET (SIAEP Andrezel/Verneuil l'Etang/Yèbles, Verneuil l'Etang),
 M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert),
 M. Gérard NEPPER (Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
 M. Michel PAPIN (S.I.B.R.A.V, Communauté de Communes Portes Briardes entre villes et forêts),
 Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin), M. Michel PRUDON (Courpalay),
 M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois), Mme Florence TROISVALLETS (Pecy),
 M. Stéphane VAURY (Courtomer), M. Marcel VILLAÇA (Servon),
 M. Patrick VORDONIS (Ozoir-la-Ferrière)

M. LE PRÉSIDENT. - Bonsoir à toutes et tous. Le *quorum* étant atteint, nous pouvons donc ouvrir cette séance. Je remercie celles et ceux qui sont présents ici, à Montgeron, et derrière leur écran à distance. À celles et ceux que je n'ai pas encore croisés depuis le début de l'année, j'adresse mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite tant sur le plan personnel qu'au niveau des projets de nature professionnelle et/ou de nature collective.

Enfin, je souhaite un bon premier trimestre à toutes celles et tous ceux qui seront occupés, au moins jusqu'au 22 mars, par des occupations qui reviennent tous les six ans.

Pouvoirs

Didier GONZALEZ a confié son pouvoir à Romain COLAS

Caroline NGUYEN a confié son pouvoir à Cécile SPANO.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT. - Charles DARMON est présent. Je lui propose d'exercer cette tâche dont il s'acquitte à merveille depuis le début du mandat. Je note qu'il est volontaire.

Y a-t-il des oppositions à cette désignation ? (*Non*)

Monsieur Charles DARMON est désigné, à l'unanimité des membres présents, représentés et/ou à distance, secrétaire de séance.

Je l'en félicite.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne crois pas avoir été destinataire de demandes de modification. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le compte rendu ? (*Non*)

(*Il est procédé au vote*)

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? (*Non*)

Mis aux voix, le compte rendu de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents, représentés et/ou à distance.

Relevé de Décisions

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai été amené à prendre des décisions en vertu des délégations que le Comité Syndical a bien voulu me confier. Une synthèse de ces décisions a été jointe au dossier de convocation du présent Comité. Celles-ci appellent-elles des commentaires ou des questions ?

Ludovic POUILLLOT, Maire de Neufmoutiers-en-Brie, indique ne pas avoir d'observations à formuler.

En dehors de Ludovic Pouillot, y a-t-il d'autres commentaires ? (*Non*) Puis-je considérer qu'il s'agit-là d'une expression collective ? (*Oui*)

Ordre du jour

- 1 - Budget Primitif 2026
- 2 - AP/CP - BP 2026
- 3 - Fixation de la redevance d'assainissement collectif (part SyAGE) - Exercice 2026
- 4 - Fixation de la contribution GEMAPI - année 2026
- 5 - Fixation du montant de la contribution Gestion des Eaux Pluviales - année 2026
- 6 - Fixation de la Contribution du SAGE de l'Yerres - année 2026
- 7 - Révision de la redevance du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

1. BUDGET PRIMITIF 2026

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois pouvoir vous dire, chers collègues, que ce projet de Budget primitif s'inscrit dans la droite ligne du rapport d'orientation budgétaire dont nous avons débattu en décembre dernier.

La seule modification de nature substantielle, comme je vous l'avais annoncé au moment du débat d'orientation budgétaire, est que nous avons ramené l'évolution de la contribution GEMAPI au niveau de l'inflation effectivement constatée par l'INSEE sur 12 mois glissants de novembre 2024 à novembre 2025. L'inflation s'élevant à 0,8%, il vous est proposé de faire évoluer la contribution par habitant, sur le Bassin Versant, à hauteur non pas de 1,3% tel que nous l'avions anticipé sur la base des chiffres de l'inflation sur 12 mois glissants constatés en octobre, mais bien à hauteur de 0,8%.

Tout ceci pour coller très précisément aux orientations que nous avons définies l'an dernier, c'est-à-dire de faire évoluer la contribution GEMAPI à *minima* du montant de l'inflation constatée année après année.

De fait, je vous le disais, ce budget s'inscrit dans la droite ligne de ce qui vous a été présenté lors du rapport d'orientation budgétaire. J'ajoute qu'il a fait l'objet d'une note extrêmement complète ; ce pourquoi je remercie les services.

➤ Les grands axes du budget 2026

Les grands axes sont exactement ceux que nous avons présentés encore une fois lors du rapport d'orientation budgétaire. Notre volonté, dans le cadre de cette préparation de budget, est d'ajuster le plus finement possible les prévisions budgétaires.

Autrefois, on avait coutume de chiffrer à grosse louche, ce qui générait des résultats de clôture assez conséquents ; et d'une certaine façon, nous avions un excédent de trésorerie qui n'était pas justifié. J'ai donc demandé aux services du SyAGE de plutôt gérer au plus juste, c'est-à-dire que nous n'ayons pas d'anticipation trop pessimiste mais que l'on fasse le jeu de la sincérité sur nos capacités d'exécution.

Ceci explique que, dans la mesure où nous ne faisons pas de « gras », nous avons un résultat de clôture en baisse ; signe d'une exécution budgétaire satisfaisante. Et pour cause, un résultat de

clôture en baisse, pour peu que cela reste maîtrisé, veut dire que nous nous rapprochons de ce principe de sincérité budgétaire qui est un principe à valeur légale.

Encore une fois, les prévisions budgétaires qui sont inscrites dans ce projet de BP sont les plus sincères et les plus fines possibles.

Bien évidemment, ce projet de budget prévoit les moyens qui sont liés à la mise en œuvre de notre réorganisation en ce sens où il pourvoit, pour le chapitre 012, le paiement de l'ensemble des traitements des agents supplémentaires qui sont recrutés pour faire face à l'exercice de l'ensemble de nos compétences sur la totalité du Bassin Versant de l'Yerres-Seine, ainsi que j'ai pu l'évoquer devant vous.

Nous avons à faire face à la réduction de la capacité de soutien de nos partenaires financiers ; point également évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Deux collectivités sont principalement engagées à nos côtés, au-delà de l'Agence de l'eau : le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le Conseil départemental de l'Essonne. Ces deux conseils départementaux sont confrontés, bien malgré eux, à des difficultés budgétaires inhérentes à des décisions exogènes, des décisions nationales qui amputent considérablement les marges de manœuvre des départements. De fait, ces amputations ont impliqué des réductions des capacités de ces départements à nous soutenir dans nos différents projets. Il nous faut donc intégrer cette nouvelle donne quant aux Agences de l'eau.

À date, j'ignore ce qu'il en est faute d'avoir eu connaissance du détail du nouveau projet de Loi de finances qui est en passe d'être adopté au titre de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution. Je sais seulement que les fonds des Agences de l'eau sont ponctionnés pour abonder le budget général de l'État, ce qui a des conséquences, là aussi, sur la capacité de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à soutenir nos projets.

Nous avons toujours – et c'est là un invariant – à composer avec une dynamique de recettes limitées, puisque basée sur la seule démographie, pour ce qui concerne les contributions GEMAPI, la contribution SAGE, les contributions eaux pluviales et sur les seuls volumes de consommation d'eau potable pour ce qui concerne la redevance d'assainissement.

Autant dire que nous n'avons aucune dynamique de nos recettes, indépendamment des décisions que nous pourrions prendre sur le montant des contributions ou de la redevance d'assainissement.

Et ce budget, après plusieurs années durant lesquelles nous avons pu faire face à notre volume d'investissement sans recourir à l'emprunt, est fondé – exclusivement fondé en M49 – sur un recours à l'emprunt maîtrisé ; d'autant plus maîtrisé que nous nous sommes désendettés ces dernières années. Pour autant, un recours à l'emprunt est nécessaire pour, en maintenant nos ratios financiers, tenir notre capacité à investir dans le cadre de notre programmation pluriannuelle d'investissement.

Sur la base de ce que je viens d'évoquer, il vous est donc proposé, au travers de ce budget – nous aurons d'ailleurs à voter séparément sur ces sujets –, d'accroître de 0,8% la contribution GEMAPI levée sur l'ensemble du Bassin Versant. Vous avez en mémoire le fait que nous avons plusieurs montants qui sont liés à l'histoire de notre Syndicat :

- le montant de 8,88 € par habitant, qui est partagé par tous sur l'ensemble du Bassin Versant, passerait à 8,95 €, ce qui correspond à l'augmentation de 0,8% ;
- un montant pour le périmètre historique du Syndicat qui se cumule avec les 8,95 € et qui

passerait ainsi de 5,42 € à 5,46 €.

Sachant que pour ce qui concerne les communes du Bassin Versant Seine, si vous ajoutez les 8,95 € communs à tous et les 5,46 € du périmètre historique, vous arrivez très précisément à 14,41 € ; montant particulier de la contribution GEMAPI perçue sur les 18 communes du périmètre historique du Syndicat avant que celui-ci ne s'élargisse – contribution supplémentaire sur le périmètre historique – pour la simple et bonne raison que le SyAGE, en plus de l'exercice de la compétence GEMAPI sur ce territoire, assure et assume des investissements liés à la liaison verte (cheminements le long de l'Yerres, frais de fonctionnement liés à l'entretien de ladite liaison).

Ce qui ne bouge pas, c'est la contribution de 1 € par habitant pour le remboursement des emprunts souscrits. Cette contribution-là, qui est appelée à disparaître avec le temps, vise à rembourser les emprunts souscrits avant la prise de compétence à l'échelle de l'ensemble du Bassin Versant selon les modalités définies à l'époque.

Pour ce qui concerne les contributions et les redevances pour les eaux pluviales pour l'assainissement, uniquement sur les 18 communes au sein desquelles nous servons ces prestations, le montant est stable :

- 38,80 € par habitant pour l'Agglo, contribution eaux pluviales ;
- 0,99 € pour la redevance assainissement sur chaque mètre cube d'eau facturé dans les 18 communes ;
- une contribution SAGE qui, elle, concerne l'ensemble du Bassin versant, maintenue à 0,32 € par habitant.

Vous vous souvenez que nous avons trois budgets :

- un budget principal, qui répond de la norme comptable M57 et qui finance les charges communes et la compétence GEMAPI ;
- un budget annexe M49 répondant de la norme comptable M49 et qui, lui, finance notre action en matière d'eaux pluviales et d'assainissement ;
- un budget annexe qui, lui aussi, est en M57, pour la Mise en œuvre du SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

➤ **Budget principal en M57**

Section de fonctionnement

Dépenses

Le premier poste en termes de dépenses en M57, vous le voyez, concerne les dépenses de personnel. À noter, je le rappelle, que ce budget M57 supporte le salaire des personnels exclusivement dédiés à la GEMAPI, de même que les traitements des personnels qui relèvent des fonctions support, c'est-à-dire qui sert à la GEMAPI et autres compétences. Cela justifie – vous le verrez en recettes de fonctionnement – une contribution à la fois du budget M49 pour l'eau pluviale et l'assainissement et du budget annexe du SyAGE. Autrement dit, des contributions des autres budgets à ce budget principal pour rembourser les charges communes liées à l'exercice de cette compétence.

Le plus gros des dépenses de fonctionnement en M57, je viens de le dire, concerne nos charges

de personnel.

Les charges à caractère général sont essentiellement des prestations de services :

- prestations de services pour la GEMAPI ;
- prestations de services pour les charges communes ;
- la dotation aux amortissements, qui constitue une recette de notre section d'investissement.

Recettes

Deux sources principales de recettes :

- la contribution GEMAPI, levée auprès des EPCI adhérents ;
- la participation aux charges communes, que j'évoquais à l'instant.

C'est ce qui est remboursé au budget général par les budgets annexes du fait des charges supportées par le budget général pour l'exercice des compétences financées au titre des budgets annexes.

Section d'investissement 2026

Nous prévoyons un niveau de dépenses d'investissement de 8 309 604 €, avec des dépenses réelles d'équipement s'élevant à 7 223 604 € qui représentent l'investissement prévu d'être effectivement réalisé par le SyAGE sur l'exercice 2026.

Ces dépenses comprennent aussi le remboursement de capital de la dette pour 236 000 €, c'est-à-dire le fameux remboursement de la dette ancienne contractée par le SyAGE et par les autres Syndicats préexistants récupérée par le SyAGE lors de la prise de compétence. Je rappelle que nous n'avons pas contracté de nouvelles dettes en M57 durant ce mandat. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Ventilation des dépenses d'investissement sur 2026

Nous prévoyons un peu moins de 4 M€ de dépenses d'équipement pour ce qui concerne le Bassin Versant Yerres.

Pour le Bassin Versant Seine, la prévision s'établit à 42 K€. Certes, c'est un montant assez faible mais je rappelle que l'on a beaucoup investi sur le Bassin Versant Seine ces dernières années. Je pense, notamment, au confortement de la digue de la Fosse aux Carpes.

Un peu moins de 700 K€ sont envisagés pour la Liaison verte : cela concerne exclusivement les 18 communes du périmètre historique de l'Établissement.

Enfin, il est prévu un montant de 1,8 M€ d'investissement lié à la Gestion de Prévention des Inondations (PI).

Répartition des recettes d'investissement pour 2026

Nous attendons un peu moins de 3 M€ de subventions.

Le montant figurant en opérations patrimoniales correspond à la dotation aux amortissements : c'est le virement en opération d'ordre, c'est-à-dire ce qui est viré automatiquement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Nous allons percevoir un fonds de compensation de la TVA hauteur de 333 K€.

À date, le budget s'équilibre avec un emprunt de 1,7 M€ qui sera effacé lors de la reprise du résultat dès lors que nous votons avant de reprendre le résultat. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que les élus qui auront à examiner le budget supplémentaire et le compte financier unique de notre établissement, au mois de juin prochain, pourront, grâce aux résultats de l'exercice 2025, totalement effacer ce besoin de recours à l'emprunt par la reprise des résultats.

➤ **Budget annexe assainissement M49**

Nous prévoyons, au titre du budget, un total de dépenses qui avoisine les 25 M€, dont la part la plus importante est consacrée à l'amortissement des immobilisations. Rien de plus normal à cela puisque le budget en M49 est un budget sur lequel on investit énormément. Donc une opération d'ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à laquelle s'ajoute un virement supplémentaire vers la section d'investissement.

Nous retrouvons des charges à caractère général. Essentiellement, pour ce qui concerne la M49, les prestations de services qui sont mobilisées dans le cadre de l'exercice de la compétence eaux pluviales sur les 18 communes du périmètre historique.

On retrouve le gros des recettes de charges communes du budget M57 dans ce budget M49, puisque 4,2 M€ sont consacrés à la participation aux charges communes : c'est de l'argent qui quitte le budget annexe M49 pour rejoindre le budget principal M57 en vue de couvrir l'ensemble des frais, notamment de personnel, qui sont engagés au titre de ce budget au bénéfice d'autres compétences que la GEMAPI.

Nous retrouvons des charges de personnel propres à hauteur de 2 M€, puisque nous avons des personnels entièrement dédiés à l'exercice de nos compétences en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Quant aux charges financières, elles s'établissent à un peu moins de 1,3 M€ avec, fort heureusement du fait des décisions prudentes de nos prédécesseurs, une dette extrêmement sécurisée du point de vue de ces charges, bref de ces taux d'intérêt.

Répartition des recettes de fonctionnement 2026

À ce titre, nous avons évidemment deux parts importantes : d'un côté, la redevance d'assainissement pour 10,5 M€. Cela correspond aux 99 de centimes d'euro par mètre cube d'eau potable facturé sur les 18 communes dans lesquelles nous exerçons la compétence assainissement et, de l'autre côté, la contribution eaux pluviales. Et là, c'est le produit des 38,80 € de la contribution eaux pluviales multipliés par le nombre d'habitants dans les 18 communes.

Le poste « autres recettes » pour 2 658 499 € correspond à ce que l'on facture à l'utilisateur sur des contrôles, par exemple, puisque les contrôles sont facturés.

Répartition des dépenses d'investissement 2026

Je l'ai dit, le budget M49 est essentiellement un budget d'investissement. Nous prévoyons donc un total de dépenses d'investissement qui s'élève à près de 29 M€ sur l'exercice, avec plus de 23 M€ de dépenses réelles d'équipement et 4 M€ de remboursement du capital de la dette.

Il convient de retenir que nous prévoyons de dépenser à peu près 12 M€ pour les eaux usées et 11 M€ pour les eaux pluviales, soit 23 M€ de dépenses réelles d'équipement programmées sur l'exercice 2026.

Répartition des recettes d'investissement 2026

On retrouve les 11 M€ d'amortissements et d'immobilisations qui figuraient en dépenses de fonctionnement.

À date, le budget s'équilibre avec un emprunt à hauteur de 9 325 923 €. C'est un emprunt d'équilibre qui, lui aussi, sera ramené à une portion beaucoup plus congrue dès lors que nous aurons repris le résultat 2025. Vous connaissez, les uns et les autres, l'exercice. Ce dont nous avons la certitude, c'est que vraisemblablement, dans le cadre d'une exécution budgétaire correcte, il nous faudra emprunter. Cela dit, ce n'est qu'une fois en gestion, c'est-à-dire au cours de l'exercice, que nous pourrions connaître le montant définitif de l'emprunt à contracter sur l'exercice 2026 et après reprise du résultat 2025.

Nous attendons 2 M€ de subventions.

Et on retrouve ces 2,3 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement que j'évoquais tout à l'heure.

➤ **Mise en œuvre du SAGE M57**

Répartition des dépenses de fonctionnement 2026

Pour ce qui concerne les montants relatifs au budget annexe de Mise en œuvre du SAGE – et là, on change d'ordre de grandeur –, le total des dépenses de fonctionnement s'élèvera à 261 261 €, donc un montant miroir, avec essentiellement des charges de personnel dans le cadre de la Mise en œuvre du SAGE ; avec tout de même une section d'investissement.

Répartition des recettes de fonctionnement 2026

La recette principale consiste en la contribution de 0,32 € par habitant que j'évoquais tout à l'heure.

Section d'investissement 2026

Les dépenses d'investissement en 2026 seront liées, notamment, à la grande étude ruissellement que nous allons lancer en partenariat avec plusieurs acteurs. Et je remercie l'engagement du président PARIGI et de Jean-Marc Chanussot sur le sujet, singulièrement en lien avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne. L'étude sur le ruissellement sera menée à l'échelle du Bassin Versant pour laquelle nous serons subventionnés à la fois par l'Agence de l'Eau et par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, sur la base de modalités restant à définir. Néanmoins, je me félicite véritablement de l'engagement du Département de Seine-et-Marne à nos côtés, sur ce sujet, qui appelle à mobiliser de multiples acteurs. Et pour cause, le ruissellement s'apparente quelque peu au Triangle des Bermudes des compétences en matière de gestion des eaux. Quand on est en milieu urbain, cela relève de la gestion des eaux pluviales. Quand on est en milieu rural, cela relève tantôt de la gestion des eaux pluviales, tantôt de questionnement de nature plutôt agricole.

Nous avons fait le choix de tenter de défricher, d'être un peu pionnier sur le sujet. En effet, force est de constater que bon nombre de dégâts sont causés – et malheureusement de façon récurrente – à la fois par des inondations fluviales mais aussi par des inondations liées au

ruissellement. En tant qu'autorité GEMAPI à l'échelle du secteur, même si la répartition des compétences n'est pas d'une clarté absolue, je pense qu'il nous appartient de défricher le terrain et de mobiliser pour ce faire – raison pour laquelle l'engagement du Conseil départemental de la Seine-et-Marne auprès de nous est fondamental – et de mobiliser l'ensemble des collectivités du territoire.

En effet, pour mener à bien cette étude, nous aurons besoin de l'ensemble des élus, de leurs services et qu'ils nous fassent part de leurs constats, de leur expertise et des problématiques qu'ils rencontrent.

Voilà, chers collègues, ce que je pouvais vous dire, sans rentrer dans le détail, en restant dans les grandes masses sur ce projet de Budget primitif pour l'exercice 2026. S'agissant du détail – et je veux en remercier l'administration et singulièrement notre Directrice générale adjointe chargée des ressources, Agathe GUILLET –, vous avez à votre disposition une note que je crois très complète. Je laisse à présent la parole à qui veut bien la prendre pour des commentaires ou des questions.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, en visioconférence ? (Non)

Dans la salle ? Marc CUYPERS ?

M. CUYPERS. – Une petite question plutôt technique. J'ai noté que l'étude sur le ruissellement était budgétée dans le budget Mise en œuvre du SAGE. On aurait pu imaginer, me semble-t-il, qu'elle le soit dans la GEMAPI, c'est-à-dire dans la prévention des inondations. Non ? Cela participe un peu les mêmes sujets, me semble-t-il ? Est-ce un choix stratégique ? Pourquoi ce budget-là plutôt qu'un autre ?

M. LE PRÉSIDENT. – C'est une excellente question.

M. CUYPERS. – Désolé, Président, mais ce n'est pas très grave si je n'ai pas la réponse à ma question ce soir.

M. LE PRÉSIDENT. – De mémoire, c'est dans le cadre des travaux de la CLE, liés à l'élaboration du SAGE, que la préoccupation est montée. Par ailleurs, dans la mesure où nous ne sommes pas complètement dans la GEMAPI, dès lors que la compétence ruissellement en tant que telle n'existe pas et qu'elle n'a été dévolue à aucune collectivité.

En revanche, *a priori*, se questionner sur le ruissellement relève de la gestion globale de l'eau. Aussi, il est apparu assez logique que cela s'inscrive dans le budget Mise en œuvre du SAGE. Pour autant, dans la mesure où c'est le SyAGE qui est compétent pour mettre en œuvre le SAGE, c'est bien le SyAGE qui pilotera l'étude ; si tel était le sens de votre question.

M. CUYPERS. – Oui. Simplement, je me dis que cette étude de ruissellement risque d'être plus importante, donc de nécessiter un budget important. Or, sauf erreur de ma part, il s'avère qu'on a de très gros budgets en GEMAPI, à l'inverse de la Mise en œuvre du SAGE qui n'a que de petits budgets. D'où ma remarque.

M. LE PRÉSIDENT. – Effectivement. Néanmoins, je rappelle que cette étude va s'étaler sur 3 ans. Autrement dit, il faut bien imaginer que les 130 000 € inscrits en 2026, de mémoire, vous les retrouverez également en 2027 et en 2028. Il s'agit d'une étude extrêmement complexe, puisque l'on dispose de très peu de données ; raison pour laquelle je parlais de la mobilisation des territoires. En effet, on va avoir besoin de l'expertise de chacune et de chacun pour étoffer cette étude, la payer, lui donner corps et surtout qu'elle soit utile.

On est donc parti sur une étude qui s'étalera sur trois années avec des subventions de l'Agence de l'Eau qui, sur ce sujet, sont relativement conséquentes.

M. CUYPERS. - Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci à vous, Marc. D'autres commentaires ou questions ?

M. DARMON. - Avons-nous un bilan financier sur les contrôles effectués chez des particuliers, entre les dépenses et les recettes, ce que cela nous coûte et ce que l'on engrange ?

M. LE PRÉSIDENT. - La plupart des contrôles étant conduits dans le cadre de marchés que nous avons passés, leur coût est pris en charge par l'usager. Je rappelle que les tarifs des contrôles étant alignés sur nos tarifs de marché, la plupart des contrôles représentent un coût net proche de zéro pour le SyAGE. Je parle là du contrôle en tant que tel que nous réalisons en régie.

Bien évidemment, cela représente un coût pour l'Établissement que je ne suis pas capable d'évaluer, à date. Lorsqu'on mène des contrôles, ceux concernant à la fois les eaux pluviales et les eaux usées, le coût inhérent à ces contrôles est donc supporté à la fois par le budget M49, par la redevance d'assainissement et par les contributions eaux pluviales.

On pourrait envisager faire sortir les chiffres par l'administration afin de rentrer davantage dans le détail. Mais à ce moment, je suis incapable de vous les communiquer.

Lorsqu'on a des contrôles qui aboutissent à des constats de non-conformités et que celles-ci ne sont pas résolues dans les délais impartis par la loi, nous appliquerons une majoration de 400% de la redevance d'assainissement ; majoration qui viendra figurer en recettes, dans nos comptes. Fort heureusement, cela concerne un nombre très marginal d'assujettis. Encore une fois, ce sont des chiffres que l'on pourra ressortir.

Globalement, l'exercice de la mission de contrôle n'est pas ce qui est le plus onéreux pour l'Établissement même si cela représente – et là, je veux rendre hommage aux équipes – une charge de travail extrêmement conséquente. Et pour cause, depuis l'entrée en vigueur de la loi Climat Résilience, nous sommes astreints à l'organisation de contrôle dès lors qu'une cession immobilière est envisagée ; ce qui a fait croître, de façon exponentielle, le nombre de contrôles que nous avons à réaliser et à suivre.

J'espère avoir répondu au mieux à votre question.

M. DARMON. - L'essentiel est que cela ne nous coûte rien.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela nous coûte forcément un peu, notamment en frais de structure. En tout cas, on couvre les frais de contrôle par la participation des usagers et on les couvre d'autant mieux que le contrôle n'a lieu que dès lors que celui-ci a été payé.

M. DARMON. - (intervention inaudible, hors micro)

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le SPANC ou sur l'ensemble ? Sur les deux. C'est la dernière la délibération qui sera traitée en fin de Comité.

On me souffle à l'oreille que l'on intègre des frais de structure aussi – vous le verrez notamment sur la délibération qui concerne le service public d'assainissement non collectif – justement pour absorber-.

M. POUILLLOT. - Monsieur le Président, Ludovic POUILLLOT, Maire de Neufmoutiers-en-Brie. Juste

une question purement technique. Il n'y a pas de vote à avoir, là ? Le seul fait que l'on soit présent à l'écran suffit ?

M. LE PRÉSIDENT. – Si, si, on va voter. Il est même indispensable de voter pour que l'on ait un budget. Mais au préalable, y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? *(Non)*

Je n'en vois pas. Ainsi que nous y a invités notre ami Ludovic POUILLLOT, je vous propose que nous passions au vote, sachant que s'il n'y a pas de demande de différenciation de vote, je vous propose de voter globalement. Cela dit, n'hésitez pas à me le signaler si vous souhaitez que nous votions de façon différenciée sur nos différents budgets, qu'il s'agisse du Budget principal M57, du Budget annexe M49 sur l'assainissement et/ou du Budget annexe Mise en œuvre du SAGE.

Y a-t-il des demandes de votes séparés ? *(Non)*

En l'absence de demande de votes séparés, je mets aux voix ce projet de budget pour 2026.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote)

Mis aux voix, le projet de budget 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant à distance qu'en présentiel.

M. LE PRÉSIDENT. – Notre projet de budget 2026 est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie, chers collègues.

La parole est à présent donnée à notre vice-président en charge des finances, Thomas CHAZAL, pour les AP/CP.

2 - AP/CP - BUDGET PRIMITIF 2026

M. CHAZAL. – Merci, monsieur le Président. Le Comité syndical, par diverses délibérations, a mis en place des Autorisations de programmes et des Crédits de paiement, communément appelés AP/CP, qui permettent le financement pluriannuel de certaines opérations de travaux et études.

Il convient de procéder à la révision de ces AP/CP pour tenir compte des différents ajustements proposés à l'échelle de l'autorisation, après avis favorable des membres de la Commission Finances/Travaux.

Vous avez la liste des AP/CP. Je crois qu'il y a à peu près 149 projets, que nous avons détaillés en commission bien évidemment. Aussi, je vais m'éviter de vous les détailler. Mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, monsieur le Vice-président. Des commentaires ou des questions ? Ou bien vous souhaiteriez que Thomas CHAZAL nous détaille l'ensemble de ces 149 Autorisations de programmes ? *(Non)*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *(Non)*

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? *(Non)*

Mise aux voix, la délibération relative aux AP/CP est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant à distance qu'en présentiel.

3 FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2026

M. LE PRÉSIDENT. – Il est proposé, ainsi que je l'ai indiqué, de maintenir cette redevance d'assainissement collectif à hauteur de 0,99 € par mètre cube. Le produit attendu est de 10,5 M€ sur l'exercice 2026.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (Non)

Des oppositions ? Des abstentions ? (Non)

Mise aux voix, la délibération relative à la redevance d'assainissement collectif est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant en présentiel qu'à distance.

4 – FIXATION DE LA CONTRIBUTION GEMAPI – ANNEE 2026

M. LE PRÉSIDENT. – Ainsi que je vous l'ai présenté tout à l'heure, la contribution GEMAPI s'élèvera à :

- 8,95 € par habitant sur le Bassin Versant Yerres ;
- 5,46 € par habitant pour la Liaison verte, la sur-contribution dans le périmètre historique du Syndicat ;
- 14,41 € pour le Bassin Versant Seine ;
- 1 € pour tout le monde eu égard au remboursement des anciennes dettes, celles contractées avant la prise de compétences GEMAPI à l'ensemble du Bassin versant.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (Non)

Je propose de mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? (Non)

(Il est procédé au vote)

Mise aux voix, la délibération relative à la fixation de la contribution GEMAPI pour 2026 est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant en présentiel qu'à distance.

5 – FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION GESTION DES EAUX PLUVIALES- ANNEE 2026

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons ensuite, là aussi sans aucune surprise, à fixer la contribution de la Gestion des Eaux Pluviales. Il est proposé de maintenir celle-ci à hauteur de 38,80 € par habitant pour l'exercice 2026 ; étant entendu que cette contribution est versée au SyAGE par les EPCI ou Établissements publics territoriaux adhérents au Syndicat pour la compétence eaux pluviales. En l'occurrence, l'Agglomération Val d'Yerres – Val de Seine, l'Établissement public territorial Numéro 12 et l'Établissement public territorial Numéro 11, respectivement Grand-Orly-Seine-Bièvre (T12) et Grand-Paris-Sud-Est-Avenir (T11).

Pour mémoire, c'est prélevé directement sur le budget général, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de fiscalisation possible sur ces contributions.

Des commentaires et/ou des questions ? (Non)

Je vous propose de le mettre aux voix.

Des oppositions ? Des abstentions ? (Non)

(Il est procédé au vote)

Mise aux voix, la délibération relative à la fixation de la contribution Gestion des Eaux pour 2026 est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant en présentiel qu'à distance.

6 - Fixation de la Contribution du SAGE de l'Yerres - année 2026

M. LE PRÉSIDENT. - Cette contribution s'établit à 0,32 € par habitant du Bassin Versant, soit le même montant que l'an dernier.

Des commentaires ? Des questions ? (Non)

Je propose de procéder au vote.

Des oppositions ? Des abstentions ? (Non)

(Il est procédé au vote)

Mise aux voix, la délibération relative à la fixation de la contribution du SAGE de l'Yerres est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant en présentiel qu'à distance.

7 - Révision de la redevance du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin - on l'évoquait tout à l'heure -, il nous reste une ultime délibération relative à la révision de la redevance du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, qui concerne exclusivement le périmètre au sein duquel nous exerçons la compétence assainissement, soit 18 communes de la Basse-Vallée de l'Yerres et du Bassin Versant-Seine, ce qui représente un nombre infinitésimal d'assujettis puisque la plupart des secteurs de ces 18 communes, au sein desquelles nous agissons en matière d'assainissement, sont couvertes par de l'assainissement collectif.

De fait, on est vraiment à la marge avec un très faible nombre d'usagers qui sont malgré tout concernés par des obligations dont le respect doit être contrôlé.

Une grille tarifaire vous a été adressée, dont les montants évoluent pour prendre en compte, d'une part, les frais de gestion que nous évoquions tout à l'heure avec Charles DARMON et, d'autre part, le montant facturé par l'entreprise titulaire du marché public en vertu duquel les contrôles sont effectués chez les particuliers ; cela avec une formule de révision nous permettant de maintenir ces tarifs en s'adaptant aux conditions du marché dans les prochaines années.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (Non)

Je comprends que comme pour les AP/CP, vous ne souhaitez pas que Thomas ou-moi vous détaillions, ligne à ligne, l'ensemble des tarifs ?

M. POUILLLOT. - Non merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Non ? Il y a des plaisirs dont vous savez vous passer. Parfait. Vous faites preuve de sobriété !

S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, je mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

(Il est procédé au vote)

Mise aux voix, la délibération relative à la révision de la redevance du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, tant en présentiel qu'à distance.

M. LE PRÉSIDENT. - L'ordre du jour est épuisé mais nous, nous ne le sommes pas. Aussi, si l'un ou l'une d'entre vous veut prendre la parole, celle-ci est libre. Pas de demande de prise de parole ? (Non)

Je ne peux m'empêcher de la garder encore un tout petit instant, je vous rassure. D'abord pour vous remercier de votre présence non seulement pour notre réunion de ce soir mais, puisqu'il s'agit vraisemblablement de la dernière réunion de notre Comité avant le renouvellement municipal, communautaire et intercommunal, de votre assiduité pendant toute la durée du mandat.

Je veux vous remercier aussi de votre confiance, de votre écoute, de votre engagement et tout particulièrement, si vous me le permettez, les membres du Bureau qui n'ont pas failli et qui ont « mouillé le maillot » dans une période loin d'être la plus facile puisque c'est celle de la prise de compétence sur un territoire extrêmement élargi. Pour ce faire, il a fallu que des élus – je pense notamment aux élus de l'amont – s'investissent dans la vie d'un Établissement qu'ils ne connaissaient pas pour lui permettre, je crois, d'être aujourd'hui pleinement opérationnel.

En tant que président du SyAGE, même si je suis le premier insatisfait, le plus impatient et le plus exigeant par rapport à ce que nous faisons, je crois pouvoir dire, très honnêtement, que le job a été fait. Et cela, nous le devons beaucoup aux élus qui se sont engagés, notamment au sein du Bureau mais le devons aussi aux services que je veux remercier.

Je veux simplement livrer quelques éléments sur ce qu'est votre bilan. Le 28 avril 2021, le SyAGE est devenu ÉPAGE de l'Yerres (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et cela, nous le devons à l'ensemble des collectivités adhérentes et des élus qui se sont mobilisés pour que nous créions, à l'échelle du Bassin Versant, un Établissement fondé sur un périmètre cohérent sur les sujets que nous avons à traiter.

Et pour que cette labellisation ÉPAGE puisse exister, il a fallu la délibération unanime – et je veux en remercier chacune et chacun – de l'ensemble des organes délibérants des membres de notre Établissement.

Le 14 novembre 2025, pour nous rapprocher de cette fin de mandat, le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres, qu'il appartient désormais au SyAGE de porter, a été mis en œuvre par un arrêté inter-préfectoral.

Puis, au cours de ce mandat, soit de 2020 à 2025, notre Établissement a porté, au titre du Budget principal en M57, 22 120 245 € d'investissement, donc hors remboursement du capital de l'emprunt, avec très précisément 18 232 888,20 € consacrés à la GEMAPI, donc à des interventions dans l'ensemble de nos territoires. Alors que, dans le même temps, le capital de la dette sur notre budget M57 est passé de 4 859 419 € à 2 208 018 €, soit une baisse de 54 % de notre dette au titre du budget principal en M57.

Pour ce qui concerne les eaux pluviales et l'assainissement, les dépenses réelles d'équipement,

de 2020 à 2025, se sont élevées à 120 120 530,98 €, alors même que notre dette au titre de la M49 est passée de 63 M€ à 49 M€, soit une baisse de 21%.

Collectivement, je pense que nous pouvons être fiers du travail accompli et que nous laissons, à celles et ceux à qui il reviendra, au terme de l'expression du suffrage universel, de gérer cette belle maison, une maison en ordre. Et cela, nous le devons à nos équipes mais aussi à l'engagement des élus que je veux remercier.

Je dois, pour compléter le tableau – et cette séance est fidèle aux autres – signaler que l'ensemble des délibérations, tant celles du Comité que du Bureau, ont été adoptées à l'unanimité. Et de cela aussi, je veux vous remercier. Il existe encore des lieux, dans notre République, où l'on peut travailler exclusivement pour l'intérêt général et pour rien d'autre. En tout cas, c'est ce à quoi nous nous efforçons toutes et tous et c'est heureux. Pourvu que cela dure !

Voilà les mots par lesquels je voulais conclure cette séance de notre Comité. Encore une fois un très grand merci et, je l'espère, à très bientôt.

Bonne soirée.

La séance est levée à 20h20



Le Président

Romain COLAS